

[Murakami à Versailles : action en référé des opposants](#)

"Nous ne sommes pas contre la modernité de l'art mais contre la logique de dénaturation qui ne sert pas la culture française", prétend le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme.

La Coordination **Défense de Versailles** et un descendant de Louis XIV, le prince Sixte-Henri de **Bourbon Parme**, ont annoncé vendredi 22 octobre avoir introduit une double action en référé contre l'organisation de l'exposition de [Takashi Murakami](#) dans les appartements royaux de Versailles.

"Il s'agit de traduire en termes judiciaires le débat et les oppositions qui se sont élevées suite à l'exposition des œuvres de Murakami", a expliqué Arnaud Upinsky, président de l'Unief/Coordination défense de Versailles, lors d'une conférence de presse, rue d'Anjou à Paris.

Depuis le 14 septembre, l'artiste pop japonais expose 22 œuvres dans les appartements royaux et le jardin du château de Versailles.

Cette exposition d'art contemporain, deux ans après celle de l'artiste new-yorkais Jeff Koons, a soulevé de vives protestations chez certains traditionalistes qui dénoncent "une atteinte au respect dû à l'œuvre de Louis XIV".

"La traduction juridique d'un mécontentement est toujours difficile et, comme il y a deux ans, nous allons utiliser la formule du référé liberté devant le président du tribunal administratif de Versailles pour une **atteinte grave** et manifeste contre une **liberté fondamentale**", a précisé Me Rosny Minvielle.

Cette double action aura deux requérants : le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme pour la défense du "respect du château et des ancêtres" et le "peuple", constitué de sept visiteurs, pour la défense au "droit d'accès au patrimoine", a détaillé l'avocat.

"En exposant à Versailles, les artistes bénéficient d'un faire-valoir. Nous ne sommes pas contre la modernité de l'art mais contre la logique de **dénaturation** qui ne sert pas la culture française", a déclaré le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme.

En 2008, son neveu, Charles-Emmanuel de Bourbon Parme, appuyée par la Coordination Défense de Versailles, avait saisi la justice pour tenter de faire interdire l'exposition Jeff Koons. Il avait été débouté par le tribunal administratif de Versailles puis, en appel, par le Conseil d'État.

(Nouvelobs.com)



[Murakami à Versailles : action des opposants](#)

envoyé par [Nouvelobs](#). - [Regardez les dernières vidéos d'actu.](#)